



Paris le 03 avril 2025

## LA JUSTICE TIENDRA

Le 31er mars 2025, le tribunal judiciaire de Paris, en formation collégiale, a condamné plusieurs cadres et élus du Rassemblement national, notamment Madame Marine Le Pen, pour des faits de manquement au devoir de probité.

Depuis, l'institution judiciaire est visée par des attaques d'une grande violence. C'est le cas en particulier de [certain.es magistrat.es](#) qui l'ont été de manière personnelle et nominative.

De telles attaques ne sont pas nouvelles, les derniers mois étant marqués par des mises en cause *ad hominem* d'[avocat.es](#) et de [magistrat.es](#) des ordres judiciaire et administratif.

Elles n'ont pas d'autre but que de provoquer la peur et de mettre en opposition la démocratie et l'existence d'une justice indépendante et impartiale, alors qu'elles sont inséparables.

Le SAF est donc d'abord solidaire des juges et des juridictions, ainsi que des syndicats de [magistrat.es](#).

Si les attaques de ces derniers jours ne mettaient pas si gravement en danger la sécurité de [magistrat.es](#) et de leurs familles, si elles ne mettaient pas en cause si gravement l'institution judiciaire, si le dévoiement de la notion d'Etat de droit n'était pas si délirant, le SAF pourrait s'amuser que pour la première fois le Rassemblement National trouve la justice trop sévère.

Manifestement, l'indépendance et l'impartialité sont comprises de manière variable en fonction des intérêts considérés.

Tantôt, lorsqu'il s'agit de [délinquant.es](#), d'étranger.ères, de [mineur.es](#), de [manifestant.es](#)..., il serait possible pour le pouvoir exécutif « d'enjoindre » aux tribunaux de juger vite, quitte à mettre de côté les principes les plus élémentaires des droits de la défense, de faire preuve de fermeté, de s'assurer que leurs décisions sont exécutées immédiatement sans qu'il soit nécessaire d'allouer à la justice les moyens pour que les recours éventuels puissent être examinés en temps utile.

Tantôt, lorsqu'il s'agit de la classe politique, il en serait autrement. Et pour justifier ce double discours, l'extrême droite utilise le terme d'Etat de droit alors qu'elle entend en réalité se fonder sur un discours populiste, sur des sondages, bref, sur des intentions de vote et non sur des votes.

Mais l'Etat de droit ça n'est pas la tyrannie de la majorité, c'est même exactement l'inverse. L'impartialité des juges, ce n'est pas non plus une neutralité abstraite, l'interdiction de parler, et l'interdiction d'organiser collectivement leurs relations de travail.

Non, c'est la mise en œuvre de règles qui permettent de garantir l'égalité de toutes et tous devant la loi.

A cet égard, les contribuables attendent de la justice qu'elle soit garante de la probité et de l'intégrité de nos [élu.es](#), et *a fortiori* ceux et celles qui continuent de briguer les plus hautes fonctions alors que ces mêmes fonctions constituent pour eux et elles un environnement criminogène.

Alors que la France dégringole dans les classements internationaux de mesure de la corruption, la confiance des électeurs et électrices dans leur démocratie dépend donc aussi du courage de la justice pour assurer cette mission.

**La justice tiendra !**